

**ARRETE N° : 2026- AGGLO-0227**

**ARRÊTE PROCÉDANT A LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS  
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les délibérations en date des 14 avril 2026 et 28 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration et portant élection des membres du Conseil Communautaire pour siéger au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu l'affichage de l'appel à candidatures à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération en date du 8 avril 2026 ;

Vu les propositions faites par l'UDAF, l'ADAMAD, la Banque Alimentaire et APF France Handicap ;

Considérant qu'il appartient au Président de nommer les membres non élus du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- Madame Florence GACHIGNARD en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- Madame Catherine PIERRE-EUGENE en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département (« ADAMAD ») ;
- Madame Jocelyne TERRIEN en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (« Banque Alimentaire ») ;
- Monsieur Paul TEXIER en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (« APF France Handicap ») ;
- Monsieur Joseph ALLAIN au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (CFDT Retraités Vendée) ;
- Madame Hélène LOSSENT au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (ADAPEI-ARIA) ;
- Madame Audrey DOMMERC au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (ADMR) ;

- Madame Paulette AUBRET au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (Mona Lisa) ;
- Madame Manuella POIROUD au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (VISTA) ;
- Monsieur Vincent MAGNIER au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (Familles Rurales de Venansault) ;
- Monsieur Alain POUJADE au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (AMAQY) ;
- Monsieur Gérard VAUGELADE au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (Habitat & Humanisme) ;
- Monsieur Samuel BERTHOU au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » (Directeur hospitalier Ehpad Payraudeau, CHD) ;
- Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » ;
- Madame Cécile ANSAR au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » ;
- Madame Françoise MERCIER au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » ;

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

**Article 3 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Président est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Communautaire.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services mutualisés est chargée de l'application du présent arrêté qui sera adressé :

- Au Préfet de la Vendée
- Au comptable de la collectivité

Il sera notifié à chacune des personnes intéressées et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Roche-sur-Yon

Romain BOSSIS  
Président de la Roche-sur-Yon Agglomération  
Signé numériquement le 12/05/2026  
par BOSSIS Romain  
Président

